LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA FÊTE SES 60 ANS!



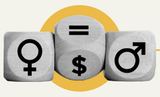
1966

Le Régime de pensions du Canada (RPC) est lancé et les Canadiens commencent à y contribuer

1974



Introduction de l'indexation : Les prestations commencent à augmenter chaque année pour suivre la hausse du coût de la vie



1975

Les prestations de survivant sont accessibles aussi bien aux hommes qu'aux femmes

1976



La mise en œuvre progressive prend fin et les Canadiens commencent à recevoir leur pension de retraite complète du RPC



1987

Les Canadiens peuvent prendre une pension réduite dès 60 ans ou obtenir une pension bonifiée pour avoir reporté la retraite jusqu'à l'âge de 70 ans

1998



Des changements majeurs apportés visant à assurer la pérennité du RPC. Ces changements incluent la création de l'Office d'investissement du RPC pour gérer les fonds qui ne sont pas nécessaires pour les prestations immédiates



2000

Les conjoints de fait du même sexe deviennent admissibles aux prestations de survivant du RPC

2002



La Calculatrice du revenu de retraite canadienne en ligne est lancée pour aider les Canadiens à planifier leur retraite



2012

Introduction de la Prestation après-retraite : Les pensionnés du RPC de moins de 70 ans qui travaillent peuvent augmenter leur revenu de retraite en continuant de contribuer au Régime

2013



Le RPC atteint sa maturité : Les nouveaux bénéficiaires ont contribué au Régime tout au long de leur vie professionnelle



2015

Une version nouvelle et améliorée de la Calculatrice du revenu de retraite canadienne est lancée afin d'aider les Canadiens à planifier leur retraite

La plupart des Canadiens peuvent maintenant présenter leur demande de pension de retraite en ligne

2016



Les ministres fédéral et provinciaux des Finances s'accordent pour renforcer le RPC et une nouvelle loi est adoptée afin de mettre en œuvre les changements



2019–2025

La bonification du RPC est mise en œuvre progressivement. Au fil du temps, elle augmentera graduellement le taux de remplacement du revenu de la pension de 25 % à 33,33 % du revenu admissible avant la retraite, et relèvera la limite du revenu admissible. Ensemble, ces changements augmenteront la pension de retraite maximale de plus de 50 % pour les plus jeunes travailleurs canadiens

2023



Le Carrefour retraite est lancé. Cet outil en ligne simple et convivial aide les Canadiens à planifier leur retraite, au moyen de listes de vérification et de guides personnalisés

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

1966 • 2026

60

60e anniversaire du RPC

Canada